

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023 : DELIBERATION N° 131

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 4 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nicolas LEBLANC pouvoir à Dominique DELCROIX - Naguib REFFAS pouvoir à Jeannine PAQUE - Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Djilali HADDA - Samia SERHANI pouvoir à Bernadette MORIAME - Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER - Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY - Larrabi RAISS pouvoir à Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS pouvoir à Michel WALLET - Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S :

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Azzedine ZEKHNINI

OBJET : Dénomination de la nouvelle salle polyvalente sise rue de Montplaisir « Salle Monique WASTERLAIN »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 27 juillet 2005, req n°259806, qui précise que la dénomination d'un lieu ou d'un équipement public doit respecter le principe de neutralité du service public qui s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 12 novembre 2007, req n°06MA01409, qui précise que la dénomination d'un lieu ou d'un équipement public ne doit être de nature ni à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville,

Vu la réponse du ministère de l'Intérieur à la question n°08380 publiée dans le JO Sénat du 2 janvier 2014 relative à la compétence du conseil municipal dans la dénomination des équipements municipaux,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et Rénovation Urbaine » en date du 27 septembre 2023,

Considérant que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal,

Considérant que la ville de Maubeuge a fait le choix de reconstruire une salle polyvalente en remplacement de la salle Cabri, lieu symbolique du quartier de Montplaisir, dont la réhabilitation n'était financièrement pas envisageable au regard des travaux de modernisation et de mise au norme indispensables à son utilisation,

Considérant que, le café « Chez Monique », était un lieu tout aussi emblématique du quartier de Montplaisir,

Considérant que Madame Monique WASTERLAIN, propriétaire de l'établissement, est décédée le 29 avril 2023,

Considérant qu'elle a tenu cet établissement durant plus de 50 ans, prenant ainsi une part active dans la vie du quartier de Montplaisir et devenant une figure connue et appréciée par tous les habitants,

Que par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de nommer la nouvelle Salle polyvalente du quartier de Montplaisir : « Salle Monique WASTERLAIN »,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

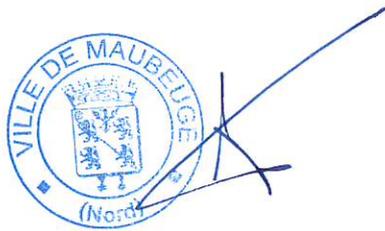
- Nomme la nouvelle salle polyvalente située rue de Montplaisir « Salle Monique WASTERLAIN »

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance



Azzedine ZEKHNINI

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :